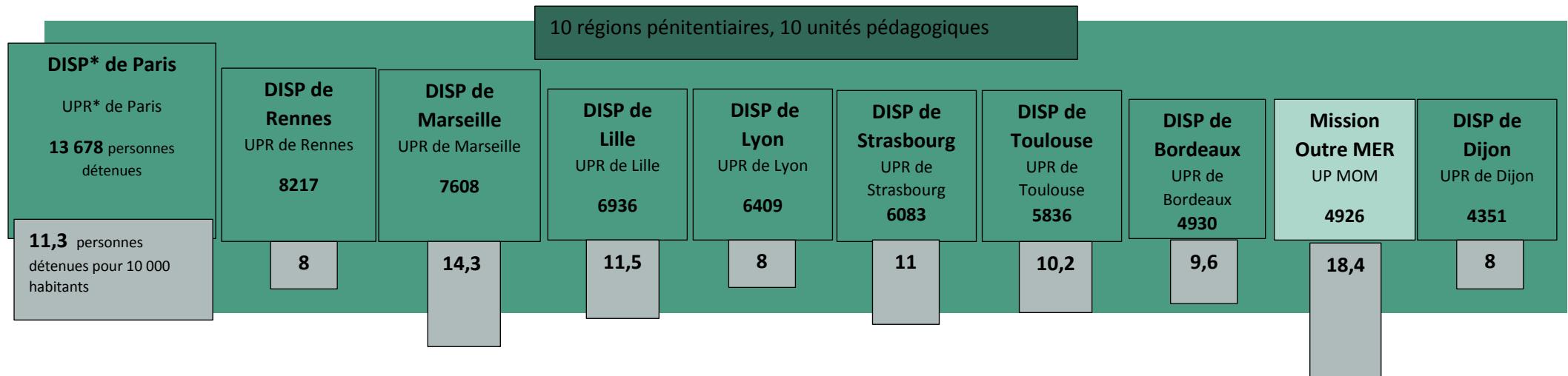


UNITE PEDAGOGIQUE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LA MISSION OUTRE MER

ORGANISATION
GENERALE
Matthieu RAYNAUD
Proviseur
UP-Outre-Mer

Organisation de l'enseignement scolaire en milieu pénitentiaire au niveau national

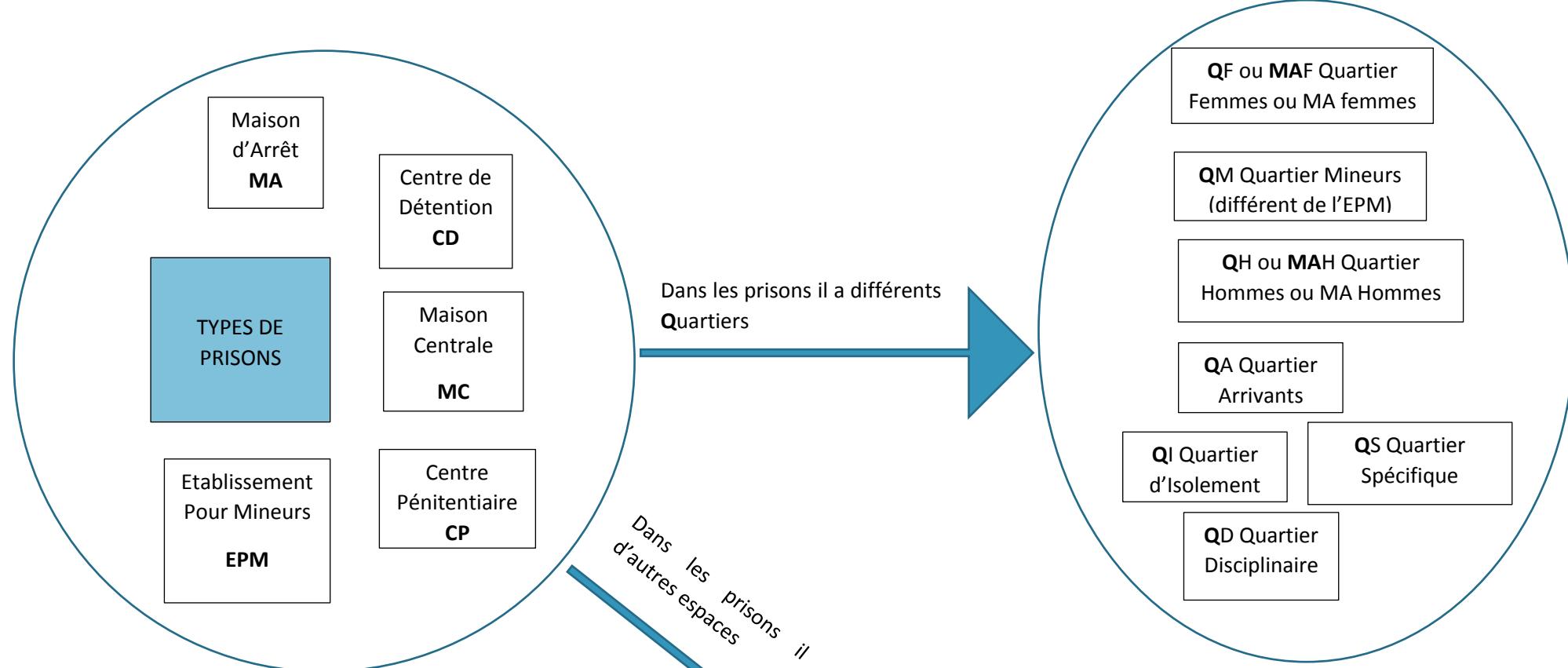


*Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

*Unité Pédagogique Régionale

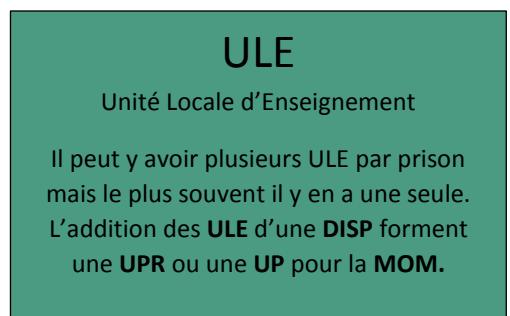
Chiffres des personnes détenues de la DAP au 1^{er} janvier 2018

Calcul à partir des chiffres de la DAP et de l'INSEE (recensement des départements 2014).
Exemple pour Paris, $75+77+78+91+93+94+95=12027565$ habitants et 13678 personnes détenues soit 11,3 personnes détenues pour 10 000 habitants



Dans les autres espaces il existe

Les parloirs, les ateliers, les concessionnaires, les salles d'audience, le SMPR (le service psy), l'UCSA (le service somatique), les zones administratives, les cours de promenade, les coursives, les cellules, les salles d'activités sportives, les bibliothèques, les cuisines, les terrains de sports, parfois les douches (quand elles ne sont pas en cellules), les salles polyculturelles...

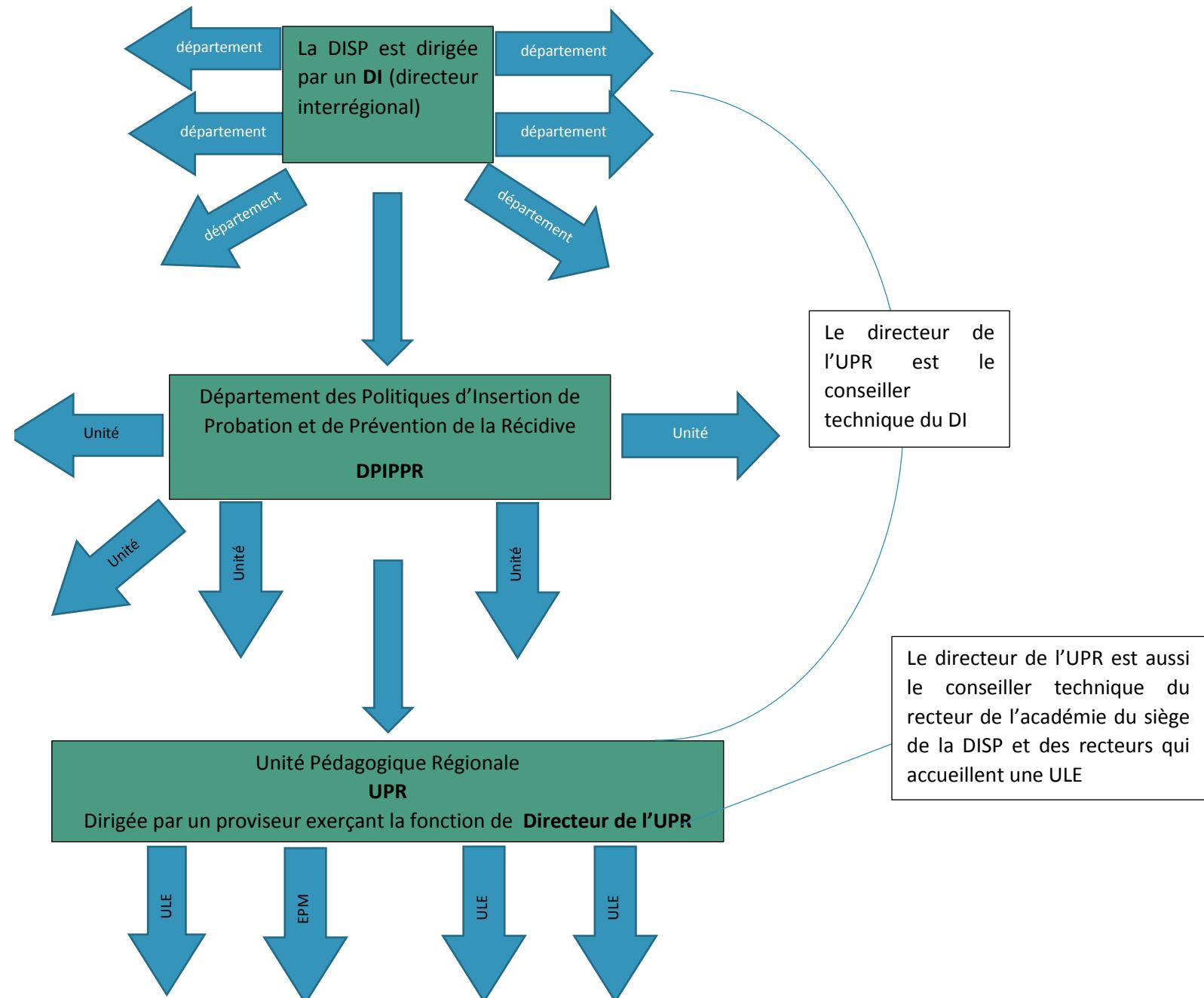


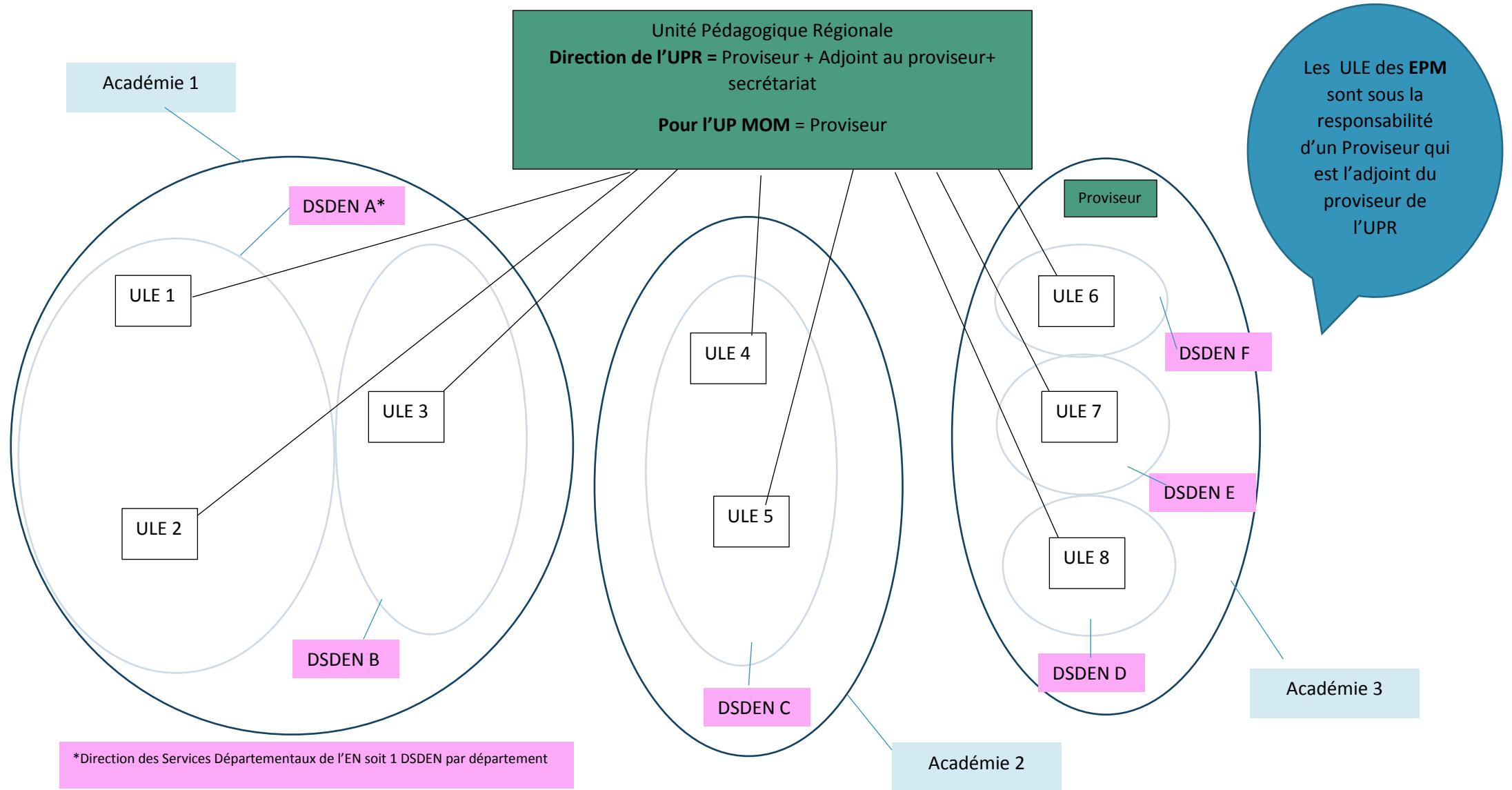
Ce lieu, parfois partagé avec d'autres, ainsi que les personnels de l'Education Nationale forment une unité



Organisation de l'enseignement scolaire en DISP ou MOM

A savoir Le territoire d'une DISP correspond à une ou plusieurs académies



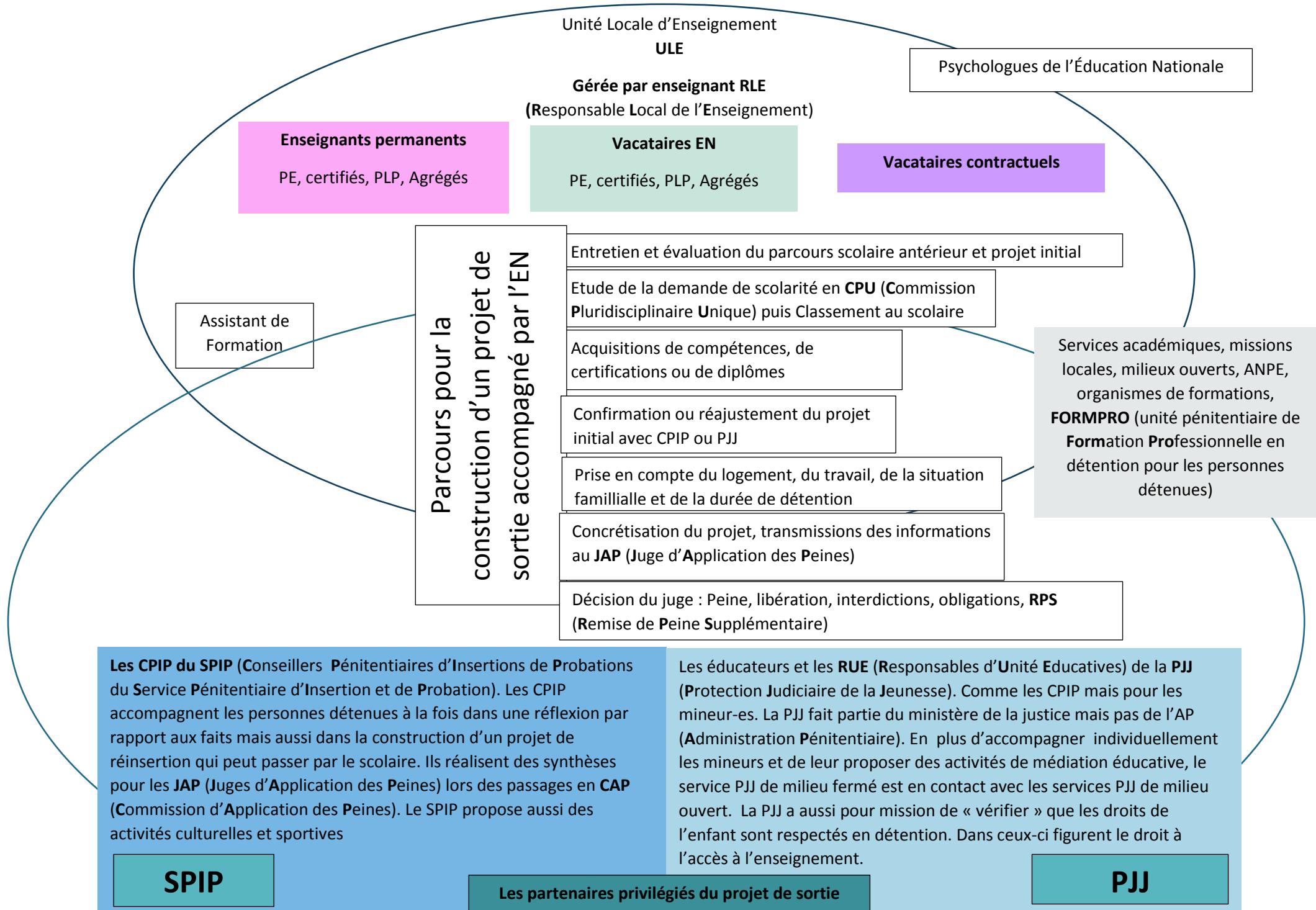


*Direction des Services Départementaux de l'EN soit 1 DSDEN par département

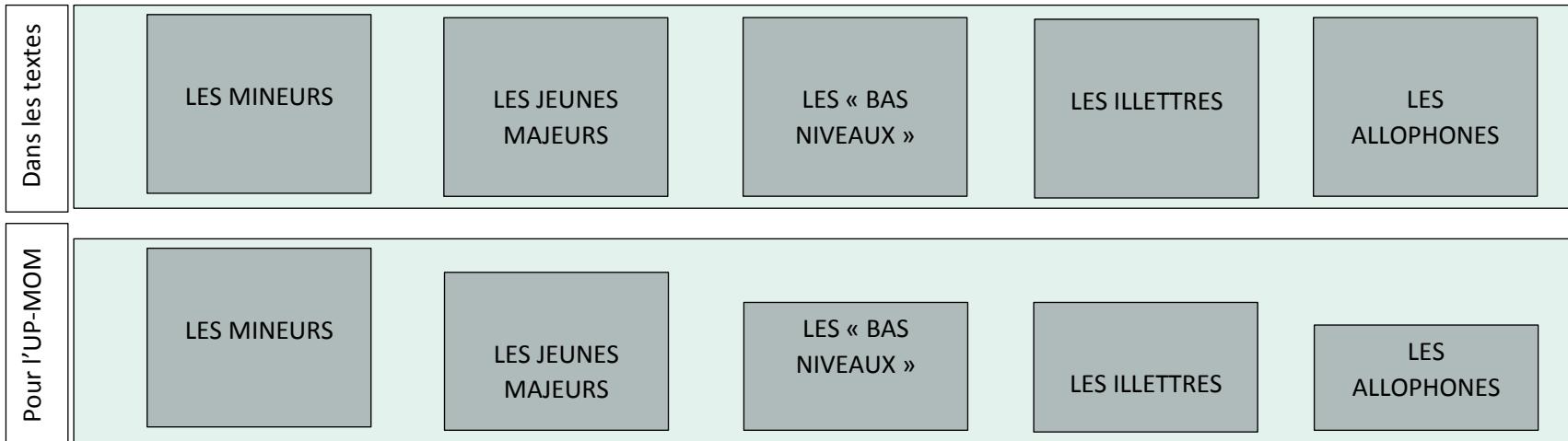
A chaque DSDEN est associé un IEN ASH (inspecteur du 1^{er} degré) qui représente la hiérarchie pédagogique des professeurs des écoles. L'IEN ASH est toujours le représentant du DASEN, il peut aussi être le représentant du recteur quand le proviseur n'est pas de la même académie

Dans chaque académie les IA IPR (Inspecteur du 2nd degré) assurent le contrôle pédagogique des enseignants du second degré. Il arrive qu'un IA IPR soit le représentant du recteur et son conseiller quand le proviseur n'est pas de l'académie

Le proviseur de l'UPR est l'autorité administrative et fonctionnelle des enseignants qui sont de la même académie que lui, il représente l'autorité fonctionnelle pour tous les autres. Il est le conseiller technique de l'ensemble des recteurs du territoire de l'UPR et du DI



Les Publics Prioritaires



L'enseignement est par principe accessible à toutes les personnes détenues : mineurs, majeurs, hommes, femmes, condamnés, prévenus, délinquants, criminels. Pour autant pour des raisons pratiques et juridiques certains publics ne peuvent pas se croiser

Mineurs et majeurs
Les moins de 16 ans ne peuvent pas se retrouver dans un même lieu avec des personnes détenues majeures. En revanche les plus de 16 ans peuvent intégrer un groupe scolaire majeur après accord de l'AP

Les hommes et les femmes
Si les lieux de détentions doivent être différents, il est possible de proposer des cours mixtes après accord de l'AP

Interdiction de communiquer
Pour éviter toute interaction dans un même dossier, un juge peut poser entre deux prévenus une interdiction de communiquer. Ils ne peuvent pas être en même temps dans le même lieu.

Interdiction pour raison de sécurité ou risque de bagarre
Pour garantir la sécurité des personnes détenues et des personnels, l'AP peut poser une interdiction temporaire (plus ou moins longue) de cohabitation dans un même lieu. Parfois cela amène au positionnement d'une personne détenue dans un quartier particulier (QI, QS ou QD). Parfois cela impacte la constitution des groupes d'activités dans les quartiers ordinaires

Les mineurs
L'école est obligatoire pour les mineurs même pour les plus de 16 ans sauf si ces derniers intègrent une formation professionnelle de la FORMPRO

Constitutions des groupes scolaires

1

Au QA les RPE (Règles Pénitentiaires Européennes) imposent que le « service scolaire » soit présenté à toutes les personnes détenues lors du parcours arrivant. Les mineurs font l'objet d'une évaluation et d'un entretien obligatoires systématiques. Au QA l'assistant de formation réalise le PRI (Pré Repérage de l'Illettrisme) et signale au RLE le public « cible »

2

L'équipe de l'ULE répond aux requêtes des personnes détenues qui demandent le scolaire. Soit par une communication écrite s'il y a une liste d'attente et que le demandeur n'est pas dans les publics prioritaires, soit par un entretien pédagogique et une évaluation dans les autres cas

3

Les groupes scolaires en reconstitutions régulières sont d'abord construits sur une base pédagogique et proposés à la lecture de l'AP. Soit en CPU classement pour intégrer un nouvel arrivant. Soit dans l'organisation des listes qui sont soumises à l'AP avant validation

4

Les personnels de l'EN n'ont pas accès à la fiche pénale des personnes détenues, seule l'AP compétente en matière de sécurité et de respect des contraintes juridiques peut valider définitivement les groupes pédagogiques proposés par l'EN à l'aune des contraintes exposées plus haut.

La constitution des groupes peut vite devenir ingérable si il n'y a pas de procédure solide

La constitution des groupes pédagogiques ne peut pas être à l'initiative de l'AP. Sa prérogative est de valider un groupe proposé par l'EN

La constitution des groupes bouge toute les semaines en MA. Ce qui impose de penser une pédagogie adaptée

Les outils du RLE, et l'organisation avec l'AP doivent être performants pour réagir rapidement aux entrées et sorties afin d'éviter des groupes effectifs et des listes éphémères à rallonge

Unité pédagogique de la mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer

(Chiffres de 2018 avec la moyenne des personnes détenues hébergées par jour)

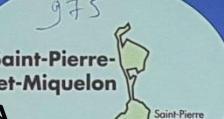
1 proviseur, 43 enseignants permanents, environ 35 enseignants vacataires.

5 rectorats, 2 vices rectorats, 2 directions de l'enseignement autonomes, 1 service de l'EN.

5025 personnes détenues hébergées dont 88 mineurs

LES SERVICES PÉNITENTIAIRES EN OUTRE-MER

Service EN dépendant de l'académie de CAEN. CP (2 hébergés) 300 HSE par an.



- Maison d'arrêt (MA)
- Centre de détention (CD)
- Centre pénitentiaire (CP)

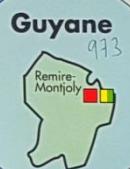
■ Siège de service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

■ Antenne ou résidence administrative de SPIP

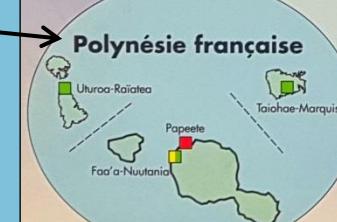
Wallis et Futuna : Mata-Utu, établissement placé sous l'autorité de la gendarmerie nationale

Rectorat. 1 CP à Remire Montjoly (751 personnes hébergées) dont 1 QM (3 hébergés). 5 PE et 800 HSE

Phase d'étude construction CP de 500 places à Saint Laurent du Maroni



Vice Rectorat et Direction Polynésienne de l'Éducation et de l'enseignement. 1 CP à Faa'a (233 hébergés) dont 1 QM (2 hébergés). 1 CD à Papeari (306) et 2 CP à Raiatea (9 hébergés) et aux Marquises (1 hébergé). 6,2 PE et 180 HSE

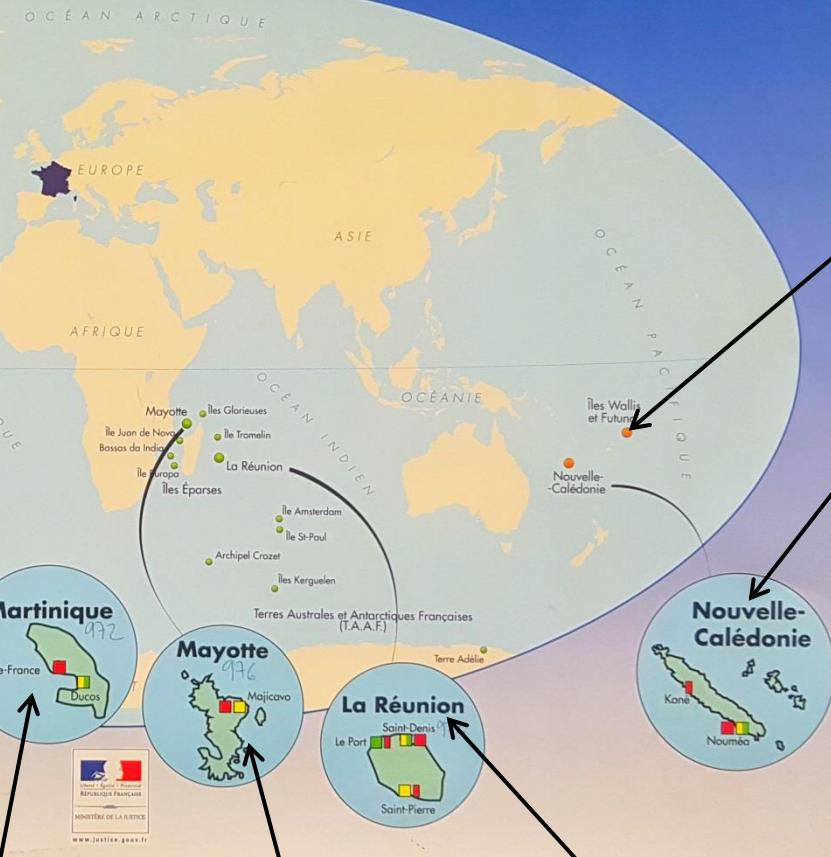


Rectorat. 1 CP à Baie Mahault (748 hébergés) dont 1 QM (12 hébergés) et une MA à Basse-Terre (209 hébergés). 7 PE et 1200 HSE

Rectorat. 1 CP à Ducos (818 hébergés) dont 1 QM (9 hébergés). 5 PE et 800 HSE

Phase d'étude Construction d'une SAS de 120 places à Ducos

Augmentation de 80 places à Basse terre (en cours) et phase d'étude pour augmenter de 300 places à Baie Mahault



Phase d'étude Construction CP de 15 places à Wallis et Futuna

Vice Rectorat direction Calédonienne de l'enseignement. 1 CP Nouméa (531) dont 1 QM (16 hébergés). 3PE, 1 professeur documentaliste.

Construction CP de 120 places en cours à Koné

Rectorat. 1 CP à ST Denis (520) dont 1 QM (17 hébergés), un CD au Port (457 hébergés), et une MA à Saint-Pierre (128 hébergés). 10 PE, 1 PLP et 1200 HSE

Rectorat. 1 CP à Majicavo (310 hébergés) dont 1 QM (29 hébergés). 4 PE et 380 HSE

Saint Pierre et Miquelon

CP Saint Pierre et Miquelon

Vacataires

Zone Antilles Guyane

GUADELOUPE

IEN ASH Geneviève STROZYK-AUBRUN

CP Baie Mahault

RLE Pascal MOESTUS (PE)

Philippe BEAUJOUR (PE)

Catherine DALPHRASE (PE)

Mildred MEPHANE (PE)

Murielle VALVERT (PE)

MA Basse Terre

RLE Marie-Aline ALBERT (PE)

Patrice CYRILLE (PE)

MARTINIQUE

IEN ASH Dominique SAINT-PRIX BERTHELOT

CP DUCOS

RLE Frédéric ERTUS (PE)

RLE Denis DUFAU (PE)

Elisabeth GUERRIER (PE)

William MAURICE (PE)

Christilda RACON (PE)

GUYANE

IEN ASH Sylvia PIERRE

CP REMIRE MONTJOLY

RLE William CADASTRAING

Jessy BARNY (PE)

Recrutement (PE)

Murielle SAINT-JULIEN (PE)

Francis SOLBIAC (PE)



Ivry sur Seine

Muriel GUEGAN

Directeur interrégional de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer

Matthieu RAYNAUD

Académie de Paris

Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer

Zone Océan Indien

MAYOTTE

IEN ASH Azeddine FRAHETIA

CP de MAJICAVO

RLE Mohamed TANY (PE)

Matthieu POISSON (PE)

Saïd YOUSOUUF (PE)

Sabrina GACI (PE)

RÉUNION

IEN ASH Evelyne OLIVIER

Coordonnateur Loïc LUBIN

CP DOMENJOD

RLE Nirina ANDRIANARIJAONA (PE)

Sarah BONAMI (PE)

Laurine CARO (PLP Lettres anglais)

Steven LE-RAY (PE)

Nathalie PROFFIT (PE)

Annickella SABOTSY (PE) (*service partagé avec Le Port*)

René-Victor SARTRE (PE)

MA SAINT-PIERRE

RLE Didier MIALHE

Loïc LUBIN (PE)

CD LE PORT

RLE Jean SAUGER

Patrick STEINMETZ (PE)

Mme SABOTSY à mi-temps sur le Port

Zone Océan Pacifique

POLYNESIE FRANÇAISE

IEN ASH Pierre-Louis COUTURAT

CP FAA'A NUUTANIA

RLE Éric LEE CHIP SAO (PE)

Terava LEGAYIC (PE)

Paméla OTCENASEK (PE)

CP UTUROA RAÏATEA

Catherine LACAMBRE *service partagé*

CD PAPEARI TATUTU

RLE Orama MANUTAHI (PE)

Elisabeth ALVADO (PE)

Yannick HARUA (PE)

NOUVELLE CALEDONIE

IEN ASH Jean-Yves KARTONO

CP NOUMEA

RLE Gabriel AVILEZ (PE)

Pierre BOUVIER (PE)

Sophie BRUN (Professeur documentaliste)

Roberta HLUPA (PE)

CONSTRUCTIONS

WALLIS ET FUTUNA, CP *phase d'étude*

KONÉ (NOUVELLE CALEDONIE) CP *en cours*

SAINT LAURENT DU MARONIE (GUYANE) CP *Phase d'étude*

DUCOS SAS *phase d'étude*

BASSE TERRE Rénovation augmentation, *en cours*

BAIE MAHAULT Augmentation, *phase d'étude*